



Résidence Les Rochers Blancs 1,
2 Route du Viellaret, La Joue du Loup,
05250 – Le Dévoluy

Tel : +33(0)4. 84. 830. 801
Courriel : contact@ciqjdl.com
Web : www.ciqjdl.com

Monsieur le Président,
Commission d'Accès aux Documents Administratifs

20 Avenue de Ségur
75007 Paris

Le Dévoluy, le jeudi 30 juillet 2026,

Objet : Refus de communication de documents administratifs opposé par la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy (CCBD)

Monsieur le Président,

Le Comité d'Intérêt de Quartier de La Joue du Loup (CIQ JDL), association représentant les résidents et usagers de la station de La Joue du Loup (Commune du Dévoluy - 05250), **a sollicité le 20 juillet 2026** la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy (CCBD), sis 7 Rue de la Tuilerie 05400 Veynes, afin de consulter des documents administratifs relatifs à la collecte des ordures ménagères sur ce secteur, dans un contexte de nuisances sanitaires et olfactives répétées depuis 2024.

Le 22 juillet 2026, nous avons rappelé cette demande dans un nouveau courrier, signalant l'aggravation de la situation sanitaire le jour-même.

Par courrier en date du 29 juillet 2026, le Président de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy y répond par un refus explicite de communication de l'ensemble des catégories de documents demandé.

A. Sur les relevés de collecte des ordures ménagères à La Joue du Loup (pour tous les points d'apport volontaire) depuis le 1^{er} juillet 2025

La CCBD répond que leurs colonnes semi-enterrées sont dépourvues de sondes de remplissage, que leurs camions sont dépourvus de système de pesée embarqué, et que la pesée de fin de tournée comprend les déchets collectés sur les Communes du Dévoluy, de Montmaur, et de Veynes (pour certains Points d'apport volontaire).

En l'état, leur réponse est hors sujet.

Nous attendons des documents plus précis tels que des fiches de tournées ou des ordres de mission, en vain.

Nous sommes convaincus que la CCBD tient au moins un document administratif qui organise la collecte des ordures ménagères dans Le Dévoluy, ne serait-ce qu'un tableau ou un registre qui recense les dates de chaque tournée effectuée.

B. Sur les plannings prévisionnels de collecte des ordures ménagères à La Joue du Loup concernant l'été 2026, l'automne 2026, et l'hiver 2026/2027

La CCBD apporte des éléments de réponse directement dans leur courrier (notamment les rythmes envisagés selon les périodes), sans joindre de document administratif permettant de justifier leurs affirmations.

De plus, les jours de collectes annoncés dans leur réponse ne sont pas ceux réellement constatés sur place.

Nous attendions des documents dédiés tels que des plannings, notes de services, ou tout autre support planifiant le rythme de collecte des ordures ménagères à La Joue du Loup, en vain.

C. Sur les bons d'intervention ou comptes-rendus d'entretien, de lavage et nettoyage des points d'apport volontaire de La Joue du Loup depuis le 1^{er} juillet 2025

La CCBD répond qu'il n'existe aucun document administratif à ce sujet, ces interventions étant réalisées en régie.

Si, justement, ces interventions sont réalisées en régie, nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement au moins un document administratif permettant de les organiser, tels que des factures, contrats, marchés publics, courriels, ou bien plus encore.

Dans l'avis n°20257447 du 20 octobre 2025 de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, il était rappelé que seuls les documents administratifs non-communicables sont ceux dont leur « communication porterait atteinte à la conduite de la politique extérieure de la France, à la sécurité publique ou à la défense nationale, ou encore au déroulement des procédures juridictionnelles, à la recherche d'infractions pouvant donner lieu à des sanctions pénales ou, enfin, à des droits de propriété intellectuelle ».

Autrement dit, autant de cas qui, raisonnablement, ne protègent pas un simple entretien en régie de points d'apport volontaire d'une Communauté de Communes.

D. Sur les rapports ou fiches d'intervention concernant la condamnation de points d'apport volontaire

Ces condamnations concernent un groupe face à l'aire de jeux (2 Route du Viellaret), fermé au public en été 2025 ; et des colonnes semi-enterrées pour le verre, verrouillées depuis le printemps 2026.

La CCBD répond qu'ils ne disposent d'aucun document administratif organisant ces opérations.

Nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement une trace écrite ayant décidé leur condamnation, tel qu'un courriel, un courrier, une note de service, un ordre de mission, ou bien plus encore. Il est difficile de croire qu'elle résulte d'une simple décision orale.

E. Sur les décisions, notes ou documents ayant conduit au déplacement, au printemps 2026, des colonnes aériennes de l'arrière de la Place des Boutiques vers le parking face à la Crête du Berger

Comme les condamnations de points d'apport volontaire, la CCBD répond qu'ils ne disposent d'aucun document administratif organisant cette opération.

Nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement une trace écrite ayant décidé leur déplacement, tel qu'un courriel, un courrier, une note de service, un ordre de mission, ou bien plus encore. Il est difficile de croire qu'elle résulte d'une simple décision orale.

F. Sur les études, diagnostics, sondages ou rapports techniques relatifs aux infiltrations de nappe phréatique sous les points d'apport volontaire semi-enterrés impactés

La CCBD répond qu'ils ne disposent d'aucun document administratif relatif à ces implantations.

Pourtant, ils n'ont cessé de nous répondre que ces derniers sont infiltrés par les nappes phréatiques. Sans cela, comment peuvent-ils soutenir l'hypothèse ainsi ?

Nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement au moins un document sur tout type de support (rapport, note, courriel, ou bien plus encore), faisant état d'une infiltration de ces colonnes semi-enterrées par les nappes phréatiques.

G. Sur la liste actualisée des points d'apport volontaire de La Joue du Loup (incluant ceux en service, et ceux projetés).

La CCBD n'en a pas fait état dans leur réponse.

Elle précise toutefois que la réhabilitation, mise aux normes et suppression de certains points d'apport volontaire ont été définis en concertation avec la Commune du Dévoluy, avant d'annoncer que ces aménagements seront réalisés avant l'ouverture de la station.

Nous sommes convaincus qu'il existe nécessairement un état des lieux des points d'apport volontaire de la station, puisqu'il a été communiqué par courrier en date du 12 novembre 2025. Par ailleurs, si justement des modifications sont à prévoir sur ces derniers et que celles-ci sont définies, le document qui les recense est, en principe, communicable.

En résumé

Le 29 juillet 2026, la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy **répond** à notre demande du 20 juillet 2026 **qu'il n'y a rien à nous communiquer.**

Sur les sept catégories de documents demandées, **six (A, C, D, E, F, G) font l'objet d'un déni d'existence**, et **une**, la septième (B), **ne présente qu'un simple résumé textuel (factuellement erroné)**, sans aucun document administratif joint pour justifier les affirmations.

Nous sommes convaincus que, pour la bonne gestion d'un service public, **il existe nécessairement au moins un document par catégorie.**

Lire qu'une intercommunalité ne dispose d'aucun registre pour organiser la collecte et l'entretien de ses points d'apport volontaire est impensable.

Il est à craindre que la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy fasse de la rétention de documents administratifs, **en cherchant à en empêcher leur consultation par le public.**

Complément d'information

C'est la seconde fois que notre association doit saisir votre Commission pour un refus de communication de documents administratifs de cette même intercommunalité, et dans le même domaine.

Le 13 août 2025, une précédente demande de communication de documents administratifs adressée à la CCBD étant restée sans réponse, le CIQ JDL avait déjà saisi la CADA, qui avait rendu un avis favorable sous réserves n° 20257447 le 20 octobre 2025.

Malgré cet avis, la CCBD n'a exécuté sa communication qu'après une ultime relance du CIQ JDL en date du 4 novembre 2025, l'invitant expressément à se conformer à l'avis de la Commission.

Les documents initialement demandés le 13 août 2025 ont finalement été obtenus (en partie) le 12 novembre 2025.

Dans l'attente de votre avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Secrétaire
Comité d'Intérêt de Quartier de La Joue du Loup – CIQ JDL

Pièces-jointes :

- Courrier du CIQ JDL du 20 juillet 2026
- Courrier du CIQ JDL du 22 juillet 2026
- Réponse de la CCBD du 29 juillet 2026